

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1106**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 82, rue Frédéric Fays et appartenant à M. Albert Garnier

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016**Décision n° CP-2016-1106**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 82, rue Frédéric Faÿs et appartenant à M. Albert Garnier**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir un terrain nu, déjà aménagé en trottoir, libre de toute location ou occupation, inscrit en emplacement réservé de voirie n° 64 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH), situé 82, rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne et appartenant à monsieur Albert Garnier.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, d'une superficie d'environ 4 mètres carrés, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée CH 44.

Aux termes du compromis, monsieur Albert Garnier céderait cette parcelle de terrain à l'euro symbolique.

Les frais inhérents à la réalisation du document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole.

Cette parcelle devra être intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant d'un euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu, déjà aménagée en trottoir, d'une superficie d'environ 4 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, cadastrée CH 44, située 82, rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne et appartenant à monsieur Albert Garnier, dans le cadre de l'opération d'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 1 € correspondant au prix d'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.